

Les infos

Vendredi 11 juillet 2008



COMPTE À REBOURS

Dans sa grande sagesse, la majorité présidentielle de l'assemblée a limité à 235 jours par an la durée maximale du travail pour les cadres au forfait... faut pas exagérer, ont-ils lancé au gouvernement qui n'avait pas prévu de plafond ! Ce qui signifie en clair qu'ils pourront travailler tous les jours de l'année, hors WE, congés annuels et 1^{er} mai. Ce grand progrès social sera applicable, sauf accord de branche ou d'entreprise. Bien involontairement sans doute, ces messieurs vont ainsi probablement contribuer à la syndicalisation des salariés qui vont rapidement constater l'intérêt d'être bien représentés. Rappelons par exemple qu'à la Société Générale, Frédéric Oudéa répondant à la CGT déclarait récemment qu'il n'avait pas l'intention de remettre en cause l'accord d'entreprise « qui marche bien » tout en prévoyant un forfait annuel de 208 jours pour les cadres. L'accord-cadre de branche, intégré à la convention collective prévoit de son côté un forfait de 210 jours en l'absence d'accord d'entreprise. On notera aussi que même les cadres dirigeants de la maison ne travaillent que 214 jours !

4 POUR CENT

La commission bancaire a infligé une amende à la Société Générale de 4 millions d'euros, qui s'ajoutent donc aux 100 millions prévus pour renforcer les contrôles, dont l'insuffisance est pointée par la com-

mission. Nous avons lu avec intérêt le passage relatif à la sécurité informatique, où la commission note que le projet devant mettre fin à la saisie des transactions par les traders n'avait toujours pas été mis en œuvre au moment de son enquête, le desk « Delta one » ne devant être concerné que courant 2008. Elle remarque aussi que les traders du desk bénéficiaient « de très larges droits de création, modification et suppression de l'application informatique ». La commission souligne aussi que les assistants ne disposaient pas « dans le cas d'espèce, de l'indépendance nécessaire vis-à-vis des opérateurs ». Cette décision de la commission devrait donc inciter la direction générale à plus de retenue, car elle confirme ce que nous écrivions il y a peu sur sa théorie du complot. À l'heure où ces lignes sont écrites, on attend encore la décision des juges, tandis que des rumeurs ont circulé sur la demande du Parquet de renvoyer également l'assistant de Jérôme Kerviel pour complicité. C'est ce même Parquet, à l'indépendance légendaire, qui avait demandé le maintien en détention de Kerviel sans être suivi pour autant.

LA MÊME CHANSON

Les projets de gestion électronique des documents pour le réseau ont finalement reçu un avis négatif du CCE. Avec difficulté, la direction a donné un chiffrage du coût de « Novadis » et « Orchestra », qui selon elle, devraient être rentabilisés par les 500 suppressions d'emplois en 2 ans seulement. Ce sont les mêmes qui nous avaient expliqué avec la même assurance la même chose au sujet de la centralisation du traitement des credocs à Val de Fontenay, avant d'être obligés d'augmenter l'effectif du service en catastrophe, tant il était sous-dimensionné, et enfin de se raviser pour réintégrer les credocs dans les PSC ! Tout cela n'a bien sûr rien à voir avec le recours à la sous-traitance de nombreux travaux et le dumping social qui va avec. Quant aux problèmes de confidentialité soulevés par ces projets, la CGT va interroger la CNIL.



CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT